



Programme de formations Droit des arts

Septembre – décembre 2021

<https://www.droitdesarts.fr>

Nos prochaines formations :

- Jeudi 16 décembre 2021, (présentiel, 6 heures) : [Actualité du droit du cinéma 2020-2021](#)

Notre activité :

Droit des arts est un service de la société *Excellence Droit* qui vous propose des formations professionnelles dédiées aux différents droits des arts. Pour commencer nous nous concentrons sur le droit de l'audiovisuel et du cinéma ; les autres formes d'art viendront par la suite.

Droit des arts vous propose des formations consacrées aux actualités du droit du cinéma et de l'audiovisuel dédiées aux juristes (spécialisés ou non dans l'audiovisuel et le cinéma) mais également aux professionnels du secteur qui sans être juristes sentent la nécessité d'étudier les évolutions juridiques de leur secteur d'activité.

Quelles que soient leurs activités, les professionnels sont souvent pris par le temps et il peut leur être difficile de se plonger avec précision dans les nombreuses évolutions juridiques de leur secteur d'activité. Ces évolutions des normes ou de la jurisprudence ont des conséquences fondamentales dans la pratique de leur métier. C'est pourquoi *Droit des arts* vous propose des formations animées par les meilleurs spécialistes du secteur qui sauront vous exposer les évolutions du droit positif et leurs répercussions sur la pratique de votre métier.

A bientôt.

Marc Le Roy
Docteur en droit
Gérant

Formation actualité du droit de l'audiovisuel en 2020-2021

Objectifs pédagogiques :

La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude des différentes évolutions textuelles et jurisprudentielles en matière de droit de l'audiovisuel sur les années 2020 et 2021.

Contenu de la formation :

- La transformation annoncée du CSA en ARCOM.
- La nouvelle loi audiovisuelle
- Le nouveau décret SMAD.
- La question des quotas de diffusion et des SMAD.
- Vers une nouvelle chronologie des médias.
- Un an de décisions du CSA
- La suppression des jours interdits de cinéma
- La suppression de l'interdiction de la publicité pour le cinéma sur les chaînes de télévision.
- La nouvelle fiscalité du cinéma X.
- Le fonds de soutien du CNC en 2020 et 2021.
- Covid et droit de l'audiovisuel.
- Le nouveau droit des plateformes de partage de vidéos

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020). Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'évaluation :

- Des quizz (mise en situation, QCM...) seront assurés tout au long de la formation pour s'assurer que les évolutions juridiques étudiées sont bien comprises par les participants.

Modalités d'accès :

- Durée : 7 heures
- Date : à déterminer.
- Horaire : 09h30-12h30, 14h-18h
- Lieu : cette formation peut être assurée en présentiel ou à distance. Lieu à déterminer (Paris) si inter.
- Tarif : 650 euros par stagiaire en inter et 600 euros par stagiaire en intra (devis sur mesure pour les groupes).
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/contact@excellencedroit.fr

Formation actualité du droit du cinéma en 2020-2021

Objectifs pédagogiques : La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude des différentes évolutions textuelles et jurisprudentielles en matière de droit du cinéma sur les années 2020 et 2021.

Contenu de la formation :

- Vers une nouvelle chronologie des médias ?
- La loi du 25 octobre 2021 et le Code du cinéma (cession de catalogue)
- Le financement du cinéma et le nouveau décret SMAD.
- COVID et droit du cinéma.
- L'évolution de la taxe vidéo en 2020.
- Le fonds de soutien du CNC en 2020 et 2021 et l'avenir du financement du cinéma.
- La suppression des jours interdits de cinéma.
- La suppression de l'interdiction de la publicité pour le cinéma sur les chaînes de télévision.
- La remise en cause des aides communales apportées aux projets d'ouverture de cinéma (CE 10 mars 2021, *Sté Le Royal*).
- Accord relatif aux clauses types subordonnant l'attribution des aides du CNC.

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020). Il commente le Code du cinéma et de l'image animée au sein du Code la communication chez Dalloz. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'évaluation :

- Des quizz (mise en situation, QCM...) seront assurés tout au long de la formation pour s'assurer que les évolutions juridiques étudiées sont bien comprises par les participants.

Modalités d'accès :

- Durée : 6 heures
- Date : jeudi 16 décembre
- Horaire : 09h30-12h30 et 14h-17h
- Lieu : Paris, 9^{ème} arrondissement
- Tarif : 600 euros par stagiaire TTC (devis sur mesure pour les groupes).
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/contact@excellencedroit.fr

Le nouveau décret SMAD

Objectifs pédagogiques : La formation a pour objet l'étude du nouveau décret SMAD transposant la directive SMA.

Contenu de la formation :

- SMAD concernés.
- Les nouvelles règles de territorialité (*Netflix, Amazon prime Vidéo...*)
- Les conventions et cahiers des charges.
- Le chiffre d'affaires concerné par les obligations d'investissement.
- Les œuvres concernées par les obligations d'investissement.
- Les dépenses éligibles aux investissements.
- Les nouveaux taux de participation des SMAD.
- La répartition des investissements.
- Les sanctions pour non respect des obligations d'investissement.
- La question des quotas d'exposition.

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020). Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'évaluation :

- Des quizz (mise en situation, QCM...) seront assurés tout au long de la formation pour s'assurer que les évolutions juridiques étudiées sont bien comprises par les participants.

Modalités d'accès :

- Durée : 4 heures
- Date : à déterminer.
- Horaire : 09h30-13h30 ou 14h-18h
- Lieu : cette formation peut être assurée en présentiel ou à distance. Lieu à déterminer (Paris) si inter.
- Tarif : 400 euros par stagiaire en inter et 350 euros par stagiaire en intra (devis sur mesure pour les groupes).
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/contact@excellencedroit.fr

Le nouveau droit des plateformes de partage de vidéos

Objectifs pédagogiques : La formation a pour objet l'étude de l'ordonnance du 21 décembre 2020 transposant la directive SMA en matière de plateforme de partage de vidéos.

Contenu de la formation :

- Les services concernés : définition des PPV et limite territoriale
- Les nouvelles règles opposables : publicité, protection des mineurs, dignité humaine, données personnelles, incitation à la haine...
- Les codes de bonne conduite.
- Les règlements des différends.
- Le rôle du CSA.

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020). Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'évaluation :

- Des quizz (mise ne situation, QCM...) seront assurés tout au long de la formation pour s'assurer que les évolutions juridiques étudiées sont bien comprises par les participants.

Modalités d'accès :

- Durée : 4 heures
- Date : à déterminer.
- Horaire : 09h30-13h30 ou 14h-18h
- Lieu : cette formation peut être assurée en présentiel ou à distance. Lieu à déterminer (Paris) si inter.
- Tarif : 400 euros par stagiaire en inter et 350 euros par stagiaire en intra (devis sur mesure pour les groupes).
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/contact@excellencedroit.fr

Nos formations sur mesure :

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de formation sur mesure relative au droit de l'audiovisuel et du cinéma.

Nos formations peuvent être adaptées à un public particulier (éditeurs de chaînes de télévision, éditeur de SMAD, telco, société de production, de distribution ou d'exploitation, avocats, juristes non spécialisés en droit du cinéma et de l'audiovisuel...) ou porter sur un sujet particulier lié au droit de l'audiovisuel et du cinéma (chronologie des médias, déontologie et protection des mineurs...)

Suite à votre demande un devis sera établi selon le nombre de participants et le volume horaire nécessaire pour répondre à votre besoin.

Contact : par mail contact@excellencedroit.fr ou par téléphone 09.81.85.92.36

Nos formations à venir :

- La nouvelle chronologie des médias (dès son adoption).
- La nouvelle loi « œuvres culturelles à l'ère du numérique ».
- Les nouvelles obligations d'investissement des éditeurs de chaînes de télévision (dès la publication des nouveaux décrets).

Tarifs des formations :

Tarifs de base :

- **Formation d'une journée (7 heures) :** 650 euros par personne en inter, 600 euros par personnes en intra.
- **Formation d'une demi-journée (4 heures) :** 400 euros par personne en inter, 350 euros par personnes en intra.
- **Devis sur mesure pour les inscriptions groupées.**

Formation à la demande en intra :

- Contactez-nous pour un devis sur mesure.

